

# **Notre action**

**31 octobre 2025**

## **Frais de repas : la CFE-CGC fait bouger les choses !**

Si la note nationale précise que “les plafonds préconisés de remboursement sur justificatifs des frais de repas sont, par personne et par repas, de 19 € le midi”, chaque établissement peut toutefois adapter ces plafonds.

Ainsi, plusieurs régions ont dérogé à ce montant :

- Pays De Loire (20.12€)
- Bourgogne Franche Comté (20.5€)
- Grand Est (jusqu'à 24€)
- DSI (26.7€)

Avec la mise en place du RPE, les activités partenariales se sont développées sans oublier les prospections entreprises, forums... Si on ajoute une inflation galopante, il n'y a aucune raison que **PACA reste à la traine !**

Par conséquent, la **CFE-CGC Métiers de l'emploi PACA** demande à la Direction Régionale de **réévaluer les montants alloués et propose** d'aligner les remboursements des repas sur ceux de la DSI, donc **26,70€** avec indexation annuelle par rapport à l'inflation.

Le DR, sensible à notre proposition de revalorisation, nous fera une proposition lors d'un prochain CSE.

**Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres,  
Ensemble, Construisons Demain**

[www.cfecgc-metiersdelemploipaca.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploipaca.fr)

